

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022

SPORTS

FESTIVAL INTERNATIONAL DES SPORTS EXTREMES – CONTRATS DE PARTENARIAT

Du 13 au 15 août 2022, la Ville de Thonon-les-Bains accueillera sur la place de Crête une étape du Festival International des Sports Extrêmes dans le cadre de la tournée labellisée mise en place par la SAS Hurricane.

Le marché conclu entre la Ville et la SAS Hurricane prévoit la cession par la SAS Hurricane à la Ville de 25 % de la visibilité publicitaire aux partenaires institutionnels (Commune, Agglomération, Département, Région) et aux éventuels partenaires privés de la Commune.

Afin de permettre la conclusion de ces partenariats privés, autrement appelés sponsoring, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants qui sont conformes à ceux pratiqués par la SAS Hurricane :

| | Montant HT |
|---|------------|
| Pack 1 : diffusion 10 fois par jour du clip réalisé par le partenaire | 1 500 € |
| Pack 2 : Mise en place d'une visibilité dédiée à la marque du partenaire en dehors des aires sportives : 2 oriflammes fournies par le partenaire et 2 banderoles fournies par le partenaire | 1 500 € |
| Pack 3 : diffusion 10 fois par jour sur écran géant du clip réalisé par le partenaire + logo en fin de la vidéo best-of de l'évènement | 3 000 € |
| Pack 4 : Mise en place d'une visibilité dédiée à la marque du partenaire, en dehors des aires sportives : 2 oriflammes fournies par le partenaire et 2 banderoles fournies par le partenaire + Le logo du partenaire en fin de la vidéo best-of de l'évènement | 3 000 € |
| Pack 5 : Mise en place d'une visibilité dédiée de la marque du partenaire sur les aires sportives : 2 logos pochoirs par aire sportive et 2 logos sur les garde-corps par aire sportive | 8 000 € |
| Pack 6 : Pack 3 + Mise en place d'une visibilité dédiée de la marque du partenaire sur les aires sportives : 1 logo pochoir par aire sportive et 1 logo sur les garde-corps par aire sportive | 8 000 € |

Une convention type de partenariat est annexée à la présente délibération, définissant les droits et obligations des parties, le partenariat consistant en l'espèce à permettre l'affichage ou la visibilité des marques des partenaires lors de l'évènement.

Sur proposition de Monsieur ELLENA, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs proposés pour les partenariats avec les partenaires privés de la Commune lors de l'évènement FISE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la signature des conventions type annexées avec les partenaires privés.

----- Fin du document -----